

YUKON

CANADA

Whitehorse, Yukon

ORDER-IN-COUNCIL 2003/ 270

AREA DEVELOPMENT ACT

Pursuant to subsection 3(2) of the *Area Development Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

1. Inspectors appointed under the *Building Standards Act*, Section 3, are appointed as development officers.

2. The appointment of Dan Parlee as a development officer is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon,
this October 24th, 2003.

YUKON

CANADA

Whitehorse, Yukon

DÉCRET 2003/ 270

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT
RÉGIONAL

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 3(2) de la *Loi sur l'aménagement régional*, décrète :

1. Les inspecteurs nommés en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les normes de construction* sont nommés à titre d'agents d'aménagement.

2. La nomination de Dan Parlee à titre d'agent d'aménagement est révoquée.

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 24 octobre 2003.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon